

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARR372025

Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le code de l'Administration communale,

Vu le code général des collectivités territoriales, les articles L 2212.1 L 2212.2 et suivants,

Vu les pouvoirs de police du Maire

Vu les travaux de voirie chemin de la Rochette, effectués par l'entreprise TP de la Côte Roannaise de Villemontais

Considérant la nécessité de rétrécir la voie communale

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation sera rétrécie et le stationnement sera interdit sur le chemin de la Rochette du numéro 257 à l'intersection avec le chemin de la Côte, le vendredi 12 septembre 2025 de 8 h à 17 h

ARTICLE 3

L'entreprise disposera des panneaux de signalisation.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera transmis à :

- L'entreprise TP de la Côte Roannaise
- La gendarmerie de Villerest

qui seront chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villemontais, le 11 septembre 2025

Le Maire

Marie-Françoise GAUME

**POUR LE MAIRE
L'ADJOINT**

